


## Christian Descamps : « L'annulation de la dette est une manœuvre opportuniste et dangereuse »

 [lemonde.fr/idees/article/2021/01/22/christian-descamps-l-annulation-de-la-dette-est-une-man-uvre-opportuniste-et-dangereuse\\_6067157\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/01/22/christian-descamps-l-annulation-de-la-dette-est-une-man-uvre-opportuniste-et-dangereuse_6067157_3232.html)



**Tribune.** Pour parodier ce que décrivait l'économiste Jacques Rueff (1896-1978), il y a quelques décennies : heureux sont les gouvernements qui ont trouvé « *le merveilleux secret du déficit sans pleurs* ». Car comment rêver mieux, en effet, comme l'écrivait cet éminent auteur, que « *de donner sans prendre, de prêter sans emprunter et d'acquiescer sans payer* » ?

Soixante ans après Rueff – qui stigmatisait en ces termes les privilèges du dollar –, une nouvelle génération d'économistes propose aujourd'hui d'institutionnaliser la banqueroute en annulant – au moins partiellement – la dette de l'Etat, cette part de la dette qui se trouve entre les mains de la Banque centrale européenne (BCE).

### Quel message !

Par analogie à la mesure appliquée par le ministre des finances du Directoire Dominique-Vincent Ramel-Nogaret (1760-1829) à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, on pourrait l'appeler la banqueroute du cinquième (ou peut-être même du quart). Il suffirait pour cela à l'Etat de faire litière des engagements souscrits à l'égard des porteurs ou de s'abriter derrière des arguments d'opportunité, par exemple d'invoquer la clause de « dette illégitime » (celle qui ne sert pas l'intérêt général), d'exiger un audit des finances publiques et, pourquoi pas, d'élargir à son bénéfice la clause de « soutien abusif » qui permet aux débiteurs de se soustraire devant les tribunaux aux exigences de créanciers imprudents.

Il se trouvera toujours quelques politiciens en mal de programme ou de notoriété pour s'ériger en avocats complaisants de la mesure et en trouver les fondements dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ou la Charte des Nations unies, textes qui subordonnent effectivement certaines politiques économiques, comme l'assainissement des finances publiques, à l'exercice des droits de l'homme.

Lire aussi l'entretien de Pierre Moscovici : « La dette n'est pas un tabou »

Mais lorsqu'on y réfléchit, quel message pour les créanciers privés étrangers – qui pourraient, à juste titre, redouter un jour de subir le même sort –, pour les épargnants – qui se demanderont quelle confiance accorder à celui qui renie ses dettes – et pour les contribuables – pourquoi devraient-ils payer des impôts si l'Etat peut s'en passer ?

Et quel exemple aussi pour la communauté internationale si la sixième puissance économique mondiale (et peut-être même toute la zone euro) peut faire l'impasse sur sa dette alors même que les créanciers privés et le Club de Paris se montrent si vétilleux lorsqu'il s'agit de rééchelonner la dette extérieure de pays déshérités !

## **Un moyen conventionnel**

---

Quant à la situation singulière de l'Eurosystème – qui regroupe la BCE et les banques centrales européennes –, ainsi privé de 400 à 500 milliards d'euros de créances, soit quarante à cinquante fois ses fonds propres, inutile de s'en inquiéter, affirment les partisans de la rémission des dettes, car les banques centrales, souveraines dans leur politique d'émission, peuvent, assurent-ils, fonctionner avec des fonds propres négatifs.

Lire aussi Thomas Piketty : « Que faire de la dette Covid-19 ? »

Mais pourquoi une banque centrale, redevable à l'égard des banques commerciales, obéirait-elle à ce schéma et pas les banques commerciales, elles-mêmes redevables à l'égard de leurs clients ? Ou même pourquoi les particuliers ne pourraient-ils pas prétendre au droit de faire fonctionner ad libitum leurs comptes en position débitrice si l'exercice des « droits humains » prime sur tout le reste ? Enfin, pourquoi l'Etat, plus que les autres agents, pourrait-il seul payer au-delà de ses ressources ? C'est mystère...

La dette, nous explique-t-on, est nuisible : elle enrichit les créanciers, elle est due aux largesses fiscales pratiquées depuis de longues années, largesses dont les catégories sociales privilégiées ont bénéficié (plafonnement de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés, suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune – ISF –, développement anarchique des niches), elle contraint à l'austérité en privant l'Etat de nouveaux moyens d'action : comment pourrait-il dépenser davantage et financer les investissements d'avenir si ses finances sont obérées par la charge de la dette ?

Lire aussi Dettes publiques : « Cantonement ou annulation, un débat sans issue »

Tout cela est vrai, naturellement. Alors, cessons l'hypocrisie et soyons courageux : si l'on veut vraiment réduire la dette ou/et financer de nouvelles dépenses sans créer de désordres macroéconomiques, il existe un moyen conventionnel : celui de l'impôt.

5 % des ménages dotés des patrimoines les plus élevés détiennent le tiers de la richesse totale et 1 % des ménages les plus riches en possèdent près de 20 %

On sait que le patrimoine est en France très (et de plus en plus) concentré : 5 % des ménages dotés des patrimoines les plus élevés détiennent le tiers de la richesse totale et 1 % des ménages les plus riches en possèdent près de 20 % ; le patrimoine financier est sensiblement plus concentré encore.

Il est donc parfaitement possible d'imaginer l'institution d'un mix d'impôt progressif sur le patrimoine et sur les successions produisant l'équivalent de l'impôt sur le revenu, soit 75 milliards (0,5 % du patrimoine national).

Au bout de dix ans de collecte d'un impôt qui serait évidemment loin d'être confiscatoire, le taux d'endettement public reviendrait – sans nouvelle dérive des comptes publics – de 120 % à 75 % du produit intérieur brut (PIB). En fonction de l'état des besoins en biens et services collectifs (santé, écologie, éducation...) qui s'exprimeront alors, la collectivité décidera de l'alléger, de le pérenniser ou de le supprimer.

Certes, l'impôt est moins indolore que l'opération magique que nous proposent nos apprentis sorciers : un nouveau pacte fiscal nécessite une volonté politique, un débat public, une discussion dans les enceintes parlementaires ; il requiert également une expertise approfondie, à l'image de celle qu'ont conduite, pour les Etats-Unis, Emmanuel Saez et Gabriel Zucman (*Le Triomphe de l'injustice*, Seuil, 2020). L'annulation de la dette est une manœuvre opportuniste et dangereuse pour éluder les discussions de fond sur les sujets qui fâchent.

Qui va payer la relance européenne ? Nos tribunes

- « La BCE devrait, dès maintenant, annuler une partie des dettes publiques qu'elle détient », par Baptiste Bridonneau, doctorant à l'université Paris-Nanterre, EconomiX, Jézabel Couppey-Soubeyran, maîtresse de conférences à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, Nicolas Dufrêne, haut fonctionnaire et directeur de l'Institut Rousseau, Gaël Giraud, directeur de recherche au CNRS, professeur à l'Ecole des Ponts ParisTech, Alain Grandjean, président de la Fondation Nicolas-Hulot, Aurore Lalucq, députée européenne (S&D), et Laurence Scialom, professeure à l'université Paris-Nanterre, EconomiX
- « La dette publique n'est pas un problème, mais un pilier de la solution », par Raul Sampognaro, économiste au département Analyse et Prévisions de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE-Sciences Po)
- « Le plan de relance européen doit être un plan de soutien, pas un piège », par Jean-Michel Naulot, ancien président de la commission des marchés au sein de l'Autorité des marchés financiers (AMF) de 2003 à 2013
- « Un grand emprunt européen au parfum fédéraliste », par Sébastien Maillard, directeur de l'Institut Jacques-Delors
- « Les idées simplistes faisant d'un déficit public sans limite la panacée sévissent toujours en Europe », par Jean-Marc Daniel, professeur émérite d'économie à l'ESCP-Europe

- « La résolution, historique, d'émettre une dette européenne mutualisée sur les marchés financiers est le signal que quelque chose a changé », par Jérôme Batout, associé du cabinet de conseil Batout Guilbaud

Christian Descamps (Maître de conférences émérite d'économie à l'université de Bourgogne)

#### Contribuer

- Favoris
- Partage